

**Souffel**  
**WEYERSHEIM**

www.souffelweyersheim.fr

République française  
Commune de Souffelweyersheim  
Arrondissement de Strasbourg-Ville  
Département du Bas-Rhin

## ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 19/2026

### Portant composition du Comité Social Territorial (CST)

#### Le Maire de la Commune de Souffelweyersheim,

- VU** Le Code général des collectivités territoriales ;
- VU** le Code général de la fonction publique portant droits, obligations des fonctionnaires et des dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale notamment ses articles L.112-1, L.211-1 et L.251-1 à L.251-8 ;
- VU** le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;
- VU** la délibération du conseil municipal en date du 30 mai 2022 fixant le nombre de sièges du collège des représentants du personnel à 4 titulaires et celui du collège des représentants de l'employeur à 4 titulaires ;
- VU** le procès-verbal des élections en date du 22 mars 2026 ;

**CONSIDÉRANT** qu'il appartient au Maire, autorité territoriale investie du pouvoir de nomination, de désigner les représentants de la collectivité au sein du Comité Social Territorial ;

## ARRETE

**ARTICLE 1 :** Sont désignés en tant que représentants de la commune de Souffelweyersheim au sein du Comité Social Territorial :

#### Représentants de la collectivité

##### TITULAIRES

<i>Nom - Prénom</i>	<i>Fonction</i>
PERRIN Pierre	Maire
SCHNEIDER Pierre	Conseiller Municipal
SCHLEIFER Brigitte	Adjointe au Maire
WAMSLER Monique	Conseillère municipale

##### SUPLÉANTS

<i>Nom - Prénom</i>	<i>Fonction</i>
REUTHER Rémi	Adjoint au Maire
SIEGEL Jean-Luc	Conseiller municipal
MATTER Mireille	Conseillère municipale
WOLFF MINTSA Solange	Conseillère municipale

**ARTICLE 2 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission en Préfecture.

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté sera :

- transmis à :
  - M. le Préfet de la Région Grand Est, Préfet du Bas-Rhin
  - M. le Président du Centre de Gestion du Bas-Rhin
- Publié au recueil des actes administratifs de la commune et mis en ligne sur le site internet de la commune
- notifié à :
  - Mesdames et Messieurs, les intéressés

**ARTICLE 4 :** La Directrice générale des services de la commune est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Souffelweyersheim, le 02 avril 2026



Le Maire

Pierre PERRIN